



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**INTERDICTION D'ACCES DES SUPPORTERS NICOIS  
AU STADE BOLLAERT-DELELIS DE LENS ET SES ABORDS  
EN CENTRE -VILLE DE LENS ET EN PERIPHERIE  
A L'OCCASION DU MATCH LENS-NICE  
LE DIMANCHE 10 AVRIL 2022 A 17H05 A LENS**

Arras, le 28 mars 2022

Le dimanche 10 avril 2022 à 17 h 05 aura lieu, au stade Bollaert-Delelis, le match de Ligue 1 opposant les équipes de Lens et de Nice.

En raison de l'antagonisme existant entre les supporters des deux équipes et afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, le préfet du Pas-de-Calais a décidé de prendre des mesures d'interdiction d'accès des supporters niçois au Stade Bollaert-Delelis et au centre-ville de Lens.

Du samedi 9 avril à 19 h 00 au dimanche 10 avril à 23 h 00, il sera interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporters de l'OGC Nice, ou se comportant comme tel, d'accéder au Stade Bollaert-Delelis de Lens et ses abords, de circuler ou de stationner sur la voie publique sur l'arrondissement de Lens dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral du 25 mars 2022 ci-joint.

Dans l'enceinte et aux abords du stade, dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral susvisé, sont en outre interdits la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes et tout objet pouvant être utilisé comme projectile ainsi que la possession et le transport de toutes boissons alcoolisées.

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)